

**ÉTUDE D'ALLOCATION DES COÛTS ET DES
BÉNÉFICES ENTRE ACTIVITÉS
RÉGLEMENTÉES ET NON RÉGLEMENTÉES**

(S U I V I D E L A D É C I S I O N D - 2 0 1 3 - 1 0 6)

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE ACTUEL	3
3	PROPOSITION DE GAZ MÉTRO	4
3.1	Méthodologie	4
3.2	Résultats du coût complet.....	5
4	CONCLUSION	8
5	SUIVIS DE LA DÉCISION D-2013-106	9
 ANNEXE 1		

1 INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2013-106, la Régie de l'énergie (« la Régie ») ordonne que le montant de
2 recharge aux ANR soit établi, à l'avenir, selon une approche basée sur le coût complet. Elle
3 ajoute :

4 « [217] La Régie constate que le code de conduite de Gaz Métro fait référence aux règles adoptées
5 par l'organisme de réglementation. Elle souhaite revoir l'ensemble de ces règles dans le cadre du
6 dossier tarifaire 2015, afin de bien clarifier la situation. »

7 En réponse à ceci, Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») dépose, dans le cadre
8 du présent dossier, un nouveau code de conduite tenant compte des préoccupations de la
9 Régie, sous le document Gaz Métro-21, Document 12 ainsi que le résultat de l'étude visant à
10 établir la recharge ANR selon la méthode du coût complet.

2 TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE ACTUEL

11 D'entrée de jeu, il est important de rappeler que les dépenses directement attribuables aux
12 ANR ne font pas partie de la recharge puisqu'elles sont comptabilisées à la source aux ANR.
13 C'est notamment le cas pour les achats de biens et services ainsi que pour les frais de
14 représentation et de déplacement encourus par les employés de Gaz Métro pour des activités
15 non réglementées.

16 Les salaires et les avantages sociaux des employés de Gaz Métro rattachés à des centres
17 de coûts avec taux standard sont également compilés par feuille de temps et comptabilisés
18 aux ANR.

19 Par ailleurs, la recharge ANR vise les salaires et les avantages sociaux d'employés de centres
20 de coûts sans taux standard qui consacrent du temps aux activités non réglementées dans
21 des proportions variées. Un premier exercice, effectué au cours du processus budgétaire,
22 permet de quantifier le nombre de ressources en équivalent temps plein (ÉTP) œuvrant sur
23 des ANR et le coût de leur salaire et avantages sociaux. Par la suite, une révision est effectuée
24 en cours d'exercice pour ajuster les pourcentages de contribution des ÉTP en fonction du
25 temps réellement alloué aux ANR au cours de l'exercice.

1 À ces coûts s'ajoute un coût commun par ETP. Ce coût commun ou coût de services support
2 est composé d'un coût d'équipement informatique, un coût d'utilisation de services
3 informatiques et d'immeuble et une quote-part du coût des effectifs des ressources humaines.
4 Le coût de services support par ETP budgété en 2013 et 2014 était, respectivement, de
5 15,3 k\$ et 16,7 k\$.

3 PROPOSITION DE GAZ MÉTRO

3.1 MÉTHODOLOGIE

6 Aux fins de la présente étude, après des entrevues avec les responsables de tous les secteurs
7 de l'organisation, Gaz Métro définit le coût complet comme étant une composition des coûts
8 directs et les coûts de services support décrits ci-après. Il est important de préciser que
9 l'utilisation du terme « ANR » s'applique autant aux activités non réglementées du Distributeur
10 qu'aux entités apparentées à Gaz Métro.

Coûts directs

11 Il s'agit de l'ensemble des coûts spécifiquement attribuable à un individu ou à une activité
12 hors daQ, soit :

- 13 • Les coûts compris dans la recharge ANR : salaires et avantages sociaux, cotisations
14 professionnelles et coûts d'utilisation de téléphone cellulaire des employés qui consacrent
15 une partie de leur temps à une/des activité(s) non réglementée(s);
- Les autres dépenses d'exploitation imputées directement aux ANR : frais de déplacement,
y compris l'hébergement et les frais de représentation, le temps des employés imputé aux
projets ANR via le taux standard tel que les techniciens œuvrant sur le réseau de
Champion Pipeline, ainsi que les achats de biens et services.

Coûts de services support

16 Les coûts de services support sont des coûts assumés par la daQ, difficilement attribuables
17 à un individu, qui doivent être rechargés aux ANR en partie, puisqu'ils servent partiellement
18 au bénéfice d'une activité hors daQ :

- 19 • Salaires, avantages sociaux et autres dépenses d'exploitation provenant des centres de
20 coûts de services support :

- 1 • Technologie de l'information (TI) : service aux utilisateurs, infrastructure TI,
2 téléphonie, etc.;
- 3 • Employés & culture : formation, dotation, services-conseils, soutien à la
4 performance et mobilisation, etc.;
- 5 • Immeubles : coûts d'entretien, taxes foncières et assurances;
- 6 • Transport : utilisation et entretien de matériel roulant;
- 7 • Comptabilité : service de la paie;

- 8 • Fournitures de bureau consommées;
- 9 • Amortissement des actifs utilisés : immeubles, mobilier, ordinateurs et infrastructures TI,
10 appareils téléphoniques, matériel roulant, etc.;
- 11 • Rendement sur les actifs utilisés.

3.2 RÉSULTATS DU COÛT COMPLET

12 L'étude sur l'allocation des coûts et des bénéfices entre les activités réglementées et non
13 réglementées, l'inflation et l'effet de l'évolution des ANR ont eu un impact sur le montant de
14 la recharge ANR. Le tableau suivant présente l'évolution de la portion des coûts directs de la
15 recharge ANR entre le budget 2014 et le budget 2015.

A) Coûts directs de recharge

Coûts de recharge	B2015	B2014	Écart B2015- B2014
Salaires et avantages sociaux	7 774	7 045	729
Autres frais	47	0	47
Total des coûts directs	7 821	7 045	776

16 L'étude menée par Gaz Métro a permis de confirmer les activités ANR identifiées en 2014 et
17 d'en identifier de nouvelles pour 2015.

B) Coûts indirects - utilisation des services de support

18 L'étude ayant mené à la méthode de coût complet a permis d'identifier de nouveaux éléments
19 à inclure à titre de coûts de services support comme il est présenté à l'annexe 1.

1 Le tableau suivant présente la variation de chacune des catégories de coûts de services
2 support entre le budget 2014 et le budget 2015 causée par l'effet de l'application de la
3 méthode du coût complet ainsi que l'inflation.

Coûts des services de support [...]	B2015	B2014	Écart B2015- B2014
Services informatiques	9 425	8 754	671
Utilisation des bâtiments	6 127	5 059	1 068
Équipements	4 562	1 360	3 202
Services de ressources humaines	1 747	1 553	194
Total des frais ANR par ÉTP	21 861	16 726	5 135

4 Pour la catégorie de coût des services informatiques, la nouvelle méthode du coût complet
5 utilisée dans le cadre du présent dossier tient compte notamment des frais d'utilisation de
6 l'infrastructure informatique, dont les télécommunications et les droits d'utilisation de logiciel.
7 Plus globalement, en 2015, le coût de services support comprend l'ensemble des dépenses,
8 incluant salaires, avantages sociaux et autres dépenses, relatives au centre d'appel de
9 soutien, à l'exploitation et au maintien du réseau informatique, à la gestion des outils
10 informatiques et à la sécurité des systèmes.

11 Pour ce qui est du coût d'utilisation des bâtiments, la méthode du coût complet tient compte
12 de l'amortissement des immeubles, des taxes foncières et du rendement sur les actifs
13 (bâtiments, équipements) utilisés par les employés affectés aux ANR.

14 La catégorie coût des équipements comprend l'amortissement de l'ensemble des
15 équipements utilisés par les ressources affectées aux ANR, comme leur poste de travail,
16 incluant l'ordinateur et les logiciels sous-jacents, les imprimantes et télécopieurs, les appareils
17 téléphoniques et l'infrastructure du réseau informatique (ex. : les serveurs). Cette catégorie
18 comprend aussi les coûts d'entretien, l'essence et l'amortissement de matériel roulant.

19 Quant aux coûts liés aux ressources humaines et autres, tous les services dont bénéficient
20 les employés et dont le temps est rechargé aux ANR, ont été considérés en 2015. Ainsi, les
21 coûts liés à la formation, à la dotation, au soutien à la performance, aux relations de travail,

1 à la santé et sécurité et à la paie ont été inclus dans les coûts de services support. De plus,
2 les diverses primes d'assurances pour les bâtiments, les biens informatiques et le matériel
3 roulant sont comprises dans les coûts de services support

4 L'ensemble des éléments qui font partie de la recharge (c.-à-d. les sociétés du groupe
5 corporatif, les unités d'affaires et les postes offrant des services aux ANR) est appelé à être
6 révisé dans le cadre de l'ajustement annuel afin de refléter l'évolution des activités ainsi que
7 la contribution des effectifs de la daQ aux ANR. Pour sa part, le coût d'utilisation des services
8 support sera actualisé annuellement, à partir des coûts réels du dernier exercice financier
9 majoré de l'inflation.

4 CONCLUSION

1 Gaz Métro cherche toujours à refléter le plus précisément possible le coût des services
2 rendus aux ANR. L'évolution, au cours de cette période, du montant de recharge et des coûts
3 de services de support tend à le démontrer comme il est illustré au tableau suivant.

Année	Coûts directs de recharge (en milliers \$) (1)	Coûts des services de support (en milliers \$) (2)	Total (en milliers \$) (3) = (1 + 2)	Variation annuelle
2010	2 938	-	2 938	-
2011	4 213	-	4 213	43%
2012	4 580	-	4 580	9%
2013	6 491	500	6 991	53%
2014	7 045	632	7 677	10%
2015	7 821	909	8 730	14%

4 L'étude menée par Gaz Métro sur l'allocation des coûts et des bénéfices entre activités
5 réglementées et non réglementées a permis d'établir un coût complet juste et raisonnable
6 pour les services rendus aux ANR.

7 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte de la présente étude d'allocation des**
8 **coûts et des bénéfices entre activités réglementées et non réglementées et de s'en**
9 **déclarer satisfaite.**

5 SUIVIS DE LA DÉCISION D-2013-106

A) Suivi de la décision D-2013-106 [193]

1 Dans sa décision D-2013-106, la Régie a ordonné à Gaz Métro de démontrer en quoi les
2 charges d'exploitation reliées aux énergies nouvelles (centre de coûts 14087), incluant les
3 salaires et avantages sociaux, ont trait aux activités réglementées. Comme présenté dans
4 la pièce B-0462, Gaz Métro-11, Document 12 du dossier R-3837-2013, les activités
5 supportées par le centre de coûts 14087 regroupent l'ensemble des activités liées au
6 service des clients actuels, potentiels et futurs du tarif de réception, un tarif approuvé par
7 la Régie, ainsi qu'à l'évaluation de nouvelles sources d'approvisionnement en gaz naturel
8 et à la vigie liée aux nouvelles technologies et applications concurrentes ou
9 complémentaires à la distribution du gaz naturel par canalisation. Cette pratique est
10 identique à celle employée dans le cadre du dossier R-3871-2013 relatif au Rapport
11 annuel 2013 dans le cadre duquel la Régie a pris acte des sommes de ce centre de coûts
12 assumées par la daQ (D-2014-165, paragraphe 30).

13 L'allocation des coûts du centre de coûts 14087 suit les mêmes règles que tous les autres
14 centres de coûts, soit celles présentées dans le code de conduite de Gaz Métro. Le budget
15 d'exploitation de ce centre de coûts représente la portion daQ des dépenses du secteur
16 du développement des affaires et des énergies renouvelables. La recharge de salaires et
17 les dépenses ANR sont enregistrées dans un centre de coûts distinct, hors de la structure
18 daQ.

19 Le budget d'opération 2015 du centre de coûts 14087 totalise 410 133 \$ et se détaille
20 comme suit :

	Budget d'opération total	Portion daQ	Portion ANR
Salaires	497 939 \$	134 634 \$	363 305 \$
Avantages sociaux	244 152 \$	66 014 \$	178 138 \$
Dépenses d'opération	209 485 \$	209 485 \$	- \$
Total	951 576 \$	410 133 \$	541 443 \$

1 Les montants prévus au budget 2015 pour les salaires et avantages sociaux représentent
2 25 % de la rémunération du gestionnaire et des trois cadres et 100 % de celle du stagiaire.

3 Les dépenses d'opération de 209 485 \$ sont constituées de :

- 4 - services professionnels essentiellement liés à l'embauche d'experts pour des études
5 sur l'évolution du prix du gaz naturel et sur les besoins futurs en gaz naturel (40 k\$)
6 ainsi que pour l'analyse et la préparation de projets liés à la réception de gaz naturel
7 au Québec (ingénieurs, experts techniques, experts en énergies renouvelables,
8 avocats) pour la portion des activités en aval du point d'injection (106 k\$). Ces coûts
9 comprennent notamment des études environnementales et des analyses de
10 l'intégration d'un logiciel d'optimisation au réseau de distribution;
- 11 - dépenses d'opération (63,5 k\$) pour les frais de représentations, de déplacements, de
12 formation, de commandite et d'adhésion liés aux activités réglementées expliquées ci-
13 haut.

B) Suivi de la décision D-2013-106 [222]

14 Tel que requis par la décision D-2013-106 [222], Gaz Métro confirme que tous les salaires,
15 avantages sociaux ou autres coûts liés aux activités de traitement du biométhane ont été
16 inclus au budget de l'exercice 2015 à titre de recharge aux ANR ou imputés directement
17 aux ANR.

18 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte des suivis D-2013-106 [193] et [222] et**
19 **de s'en déclarer satisfaite.**

ANNEXE 1

Tableau comparatif des coûts de services support

Éléments de coût	DT2015	DT2014
Coût des services informatiques		
Centres de services TI et exploitation	X	X ⁽¹⁾
Infrastructure, entretien, outils et sécurité informatiques	X	X ⁽¹⁾
Coût d'utilisation des bâtiments		
Entretien des immeubles	X	X
Amortissement des bâtiments	X	
Rendement sur les actifs utilisés	X	
Taxes foncières	X	
Coût des équipements		
Entretien et essence pour véhicule	X	
Amortissement :		
Appareil téléphonique	X	
Ordinateur, logiciels d'exploitation de base et licences	X	
Infrastructure réseau –équipements	X	
Imprimantes et télécopieurs	X	
Matériel roulant	X	
Coût des outils informatiques		X
Coûts des services de ressources humaines et autres		
Formation	X	
Dotation	X	
Soutien à la performance	X	
Performance et relation de travail	X	X
Santé et sécurité	X	
Paie	X	
Assurances	X	

(1) En 2014, seuls les salaires et avantages sociaux étaient inclus.